

Protecteur recommandé

SNR <20dB

Ascenseur, camion,
perceuse, ponceuse,
scie à main, téléphone...

85 décibels



Protecteur recommandé

20dB < SNR < 25dB

Bulldozer, meuleuse,
scie à ruban,
scie circulaire...

100 décibels



Protecteur recommandé

25dB < SNR < 30dB

Rabot électrique,
rainureuse, tondeuse à gazon,
tractopelle, visseuse à choc...

110 décibels



Protecteur recommandé

SNR >30dB

Alarme, atelier d'usinage,
groupe électrogène,
marteau piqueur, tronçonneuse...

130 décibels



La protection des oreilles



Stress

Fatigue

Perte de vigilance

Acouphène

Surdité



Les différents modèles de protecteurs auditifs :



Casque antibruit



Bouchons jetables



Bouchons montés sur arceaux



Bouchons préformés avec cordelettes



Bouchons moulés

Informations principales à vérifier avant achat :

- ✓ Norme EN352-1 pour les casques
- ✓ Norme EN 352-2 pour les bouchons
- ✓ SNR = niveau global d'atténuation du bruit

Utilisation :

- ✓ Laisser le salarié choisir le modèle qui lui convient le mieux,
- ✓ Porter les protecteurs auditifs en permanence pendant l'exposition,
- ✓ Penser au nettoyage régulier des protecteurs réutilisables,
- ✓ Changer d'équipement dès que nécessaire.

Rappel : Les protecteurs auditifs sont des équipements de protection individuelle. Prévoir un équipement par personne.

La réglementation concernant le bruit au travail :

Décret 2006-892 du 19/07/06

	Niveau d'exposition quotidienne	Niveau de pression acoustique de crête	Obligations de l'employeur (prévues par le code du Travail)
1^{er} seuil d'action	80 dB(A)	135 dB(C)	Mise à disposition de protections auditives individuelles, Information et formation sur les risques liés au bruit ...
2^{ème} seuil d'action	85 dB(A)	137 dB(C)	Mise en œuvre d'un plan de réduction de bruit, Signalisation des lieux concernés par ce niveau de bruit, Port obligatoire des protecteurs auditifs ...
Valeur limite d'exposition	87 dB(A)	140 dB(C)	Seuil à ne dépasser en aucun cas Adoption immédiate de mesures de réduction du niveau d'exposition...

Les normes concernant les protecteurs auditifs :

EN 352-1 Protecteurs individuels contre le bruit. Exigences générales. Relatives aux serre-têtes.

EN 352-2 Protecteurs individuels contre le bruit. Exigences générales. Relatives aux bouchons d'oreilles et arceaux.

EN 352-3 Protecteurs individuels contre le bruit. Exigences générales. Pour serre-têtes montés sur casques de protection pour l'industrie.

EN 352-4 Protecteurs individuels contre le bruit. Exigences générales. Relatives aux protecteurs à affaiblissement dépendant du niveau sonore.

EN 458 Recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien des équipements de protection individuelle.